

COMMUNE DE VALFF  
140A RUE PRINCIPALE

67210 – VALFF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

**Membres présents** : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Jean-Pierre VOEGEL, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia TÊTU, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Chantal VOEGEL

**Membres absents excusés** : Madame Patricia JACOB qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER, Madame Denise LUTZ-VOEGEL, Messieurs Claude ANDRES et Jean-Claude SCHMITT

**Secrétaire de séance** : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1 personne présente dans le public.

### **POINT N° 01**

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07/11/2016**

Le procès-verbal ne soulevant aucune observation est adopté à l'unanimité.

### **POINT N° 02**

#### **Aménagement de la Rue Sainte Odile et du Parking Rue de l'Eglise – Avenant pour travaux complémentaires**

Le présent avenant a pour objet de modifier le marché à la suite des travaux supplémentaires demandés par la Commune.

► Confection des longrines et puits de fondation le long de la parcelle de la Maison MOSSER, 36 ml :

- Mise en place d'un tuyau en fonte à la place du tuyau PVC au niveau du réseau d'assainissement (la présence de réseaux existants ne permettait pas de raccordement plus bas) 40 ml

TOTAL 8 520,00 € HT

► Déjà évoqué lors du Conseil Municipal du 19/09/2016 :

- Remplacement du poteau d'incendie pour 2 432,00 € HT
- Réfection des enrobés 120 m<sup>2</sup> et non 130 m<sup>2</sup> à l'intersection Rue du Vignoble, Rue des Bleuets et Rue Sainte Odile pour 3 145,00 € HT

Soit un TOTAL de 14 097,00 € HT = 16 916,40 € TTC

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **POINT N° 03**

#### **Attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes BARR-BERNSTEIN**

Les dépenses éligibles portent uniquement sur les postes fixes, les ordinateurs portables, les unités centrales et les souris et non les accessoires et logiciels.

La subvention allouée par la Communauté de Communes est de 50% du montant HT.

Après l'avis favorable de la délibération du Conseil Communautaire du 06 décembre 2016, le montant éligible pour 1 poste fixe et 11 ordinateurs portables est de 4 955,00 € HT soit un fonds de concours de 50% représentant un montant de 2 477,00 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la délibération accordant le versement du fonds de concours par la Communauté de Communes Barr-Bernstein.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **POINT N° 04**

#### **Dissolution du C.C.A.S.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L. 123-4 du Code de l'Action et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est obligatoire dans toute Commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute Commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les Communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la Loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRE.

**VU** l'article L. 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** que la Commune de VALFF compte moins de 1 500 habitants et remplit les conditions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACTE** l'exercice des compétences sociales par la Commune et leur suivi dans le Budget principal

**PRONONCE** la Dissolution du BC C.C.A.S avec effet au 01/01/2017

**ACTE** la dévolution de l'actif et du passif du C.C.A.S. au bénéfice du Budget Principal de la Commune

**PREVOIT** le vote des derniers comptes administratifs et comptes de gestion « actifs » de 2016 par le Conseil Municipal ainsi que la signature par le Maire du Compte de Gestion de dissolution 2017

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **POINT N° 05**

#### **Modifications nominatives de certains baux ruraux**

► Changement de nomination pour :

SARL STEF-SCHULTZ Gérard et Christiane 68 rue Thomas 67210 VALFF	Monsieur Gérard SCHULTZ 68 rue Thomas 67210 VALFF
Madame Alice JOST 103 rue Principale 67210 VALFF	Monsieur Jean-Marc JOST 103 rue Principale 67210 VALFF
EARL de la Kirneck Madame Marie-Louise VOEGEL 182 rue Principale 67210 VALFF	EARL de la Kirneck Monsieur Marc VOEGEL 72 A rue du Moulin 67210 VALFF

► Modification de la surface de location de terre au Lieu-dit « HAGELWEG » Section 54 Parcelle 148 de 56 ares à 48 ares à EARL de la Kirneck Monsieur Marc VOEGEL (le chemin d'exploitation n'étant pas au bon endroit quelques ares étant loués à Messieurs André SCHAEFFER et Edy HELBLING)

► Taxe Foncière Non Bâties : avis de dégrèvement pour pertes de récolte de 30% représente 1 004,00 € calculé sur 34 parcelles de 1 à 200 € par parcelle.  
Le remboursement sera fait à chaque locataire.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **POINT N°06**

#### **Rapport des commissions**

#### **URBANISME**

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

#### **Certificats d'urbanisme**

→ Maître Philippe POLIFKE, Notaire à BARR (67140) 14 rue de la Promenade pour la vente d'un terrain 4 route de Meistratzheim à VALFF (67210). Section 52 – Parcelles 244 et 245  
CU 067 504 16 R0025

#### **Déclarations préalables**

→ Demande déposée par Madame Nathalie VOEGEL 61, rue Thomas à VALFF (67210) pour l'aménagement d'un logement dans un bâtiment existant. Section 05 – Parcelle 178.  
DP 067 504 16 R0026

→ Demande déposée par la SCI APOLLINE, Madame Dominique STAHL 28, rue Saint Jacques à OBERNAI (67210) pour la modification de façade par la mise en place de châssis de toiture au 2 rue Sainte Odile à VALFF (67210). Section 14 - Parcelle 595/201.

### **Permis de construire**

- Demande déposée par Monsieur Yannick WETTERWALD 243, rue Meyer à VALFF (67210) pour la construction d'une maison individuelle avec garage attenant Rue Meyer à VALFF Section 03 - Parcelle 249.  
PC 067 504 16 R0017
- Demande déposée par Monsieur Philippe MEYER 73, rue du Château à VALFF (67210) pour la construction d'une remise. Section 05 – Parcelle 325.  
PC 067 504 16 R0018

### **POINT N°07**

#### **Communications**

► L'indemnité du Comptable du Trésor est calculée par application d'un coefficient variant entre 3 et 0,1 pour 1000 sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires, cette indemnité peut être versée en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière économique, financière et comptable que les Percepteurs sont susceptibles de fournir aux collectivités locales.

Le Conseil Municipal

**VU** les dispositions prévues par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et par l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer l'indemnité de conseil au Receveur Municipal en poste à la Trésorerie de BARR.

Le décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois s'élève à 420,32 € montant net.

**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget à l'Article 6225

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- L'adjudication de bois de chauffage du 03 décembre 2016 pour 14 lots a rapporté 1 000 €.
- Pour pallier à l'absence prolongée de Madame Gladys BAQUE en tant qu'ATSEM à l'école maternelle, nous avons sollicité le Centre de Gestion afin de trouver une remplaçante ATSEM. Le premier contrat prendra effet du 03 Janvier 2017 au 10 Février 2017 inclus avec une durée hebdomadaire de 28h00 pour Madame Stéphanie BEGEL de MUTZIG.  
Le Conseil Municipal donne son accord.
- La redevance annuelle de la concession 2015 liant le Gaz de Barr à la Commune de VALFF est de 1 610,00 €.
- Au repas des Aînés 6 personnes extérieures se sont jointes à nos aînés, 3 filles JACOB qui habitaient Rue de l'Eglise à VALFF et leur époux, qui ne résident plus dans notre Commune. Ils ont payé une participation de 30 € par personne.

Monsieur le Maire voudrait remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, une fois encore ont répondu présents afin que cette journée festive soit une vraie réussite.

► Dissolution de l'Association des Secouristes de la Croix Blanche, retour du D.S.A. (Défibrillateur Semi-Automatique) à la Commune (cf courrier de Monsieur Alexandre FUCHS) le Conseil envisage de l'installer à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire propose d'acquérir un défibrillateur automatique qui sera installé sur la façade de la Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

► Monsieur le Maire explique que Monsieur Denis SCHALK domicilié 53 Impasse des Acacias est venu en Mairie pour demander l'enlèvement du mur au fond de l'Impasse des Acacias. Monsieur le Maire demande aux membres présents leur avis. Le Conseil Municipal décide de ne pas enlever ce mur qui sécurise la chaussée.

► Monsieur le Maire indique à l'Assemblée les dates des Elections Présidentielles le 23 Avril et le 07 Mai 2017 et les Elections Législatives les 11 et 18 Juin 2017.

► Monsieur Joël HARTMANN a créé une Entreprise de maintenance en bâtiment sous le nom de VALTEK SAS et a reçu un prêt à taux 0% de 3 000 € par la Chambre des Métiers d'Alsace.

► Mesdemoiselles Floriane FENDER et Margaux LAMBERT ont obtenu chacune une médaille d'or dans la discipline « Voltige » au Championnat de France d'Equitation. Félicitations à elles.

► Le 02 Janvier 2017 un nouveau service d'accueil unique du justiciable sera ouvert au Palais de Justice de SAVERNE et au Tribunal d'Instance de MOLSHEIM. Un affichage sera fait.

► Achat d'un épandeur à sel à pousser pour un montant de 96,00 € TTC.

► Demande émanant de l'Association Foncière pour la réfection du Chemin de la Chapelle Saint Blaise (pour une éventuelle prise en charge de 50 % du montant des travaux) coût des travaux 42 471,90 € HT soit 50 966,28 € TTC. Monsieur le Maire demande un accord de principe pour pouvoir réaliser les travaux au printemps. Le Conseil Municipal donne son accord.

► Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu le Samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h, Monsieur le Maire remercie Madame Carole GRAUSS qui assurera cette permanence.

► Madame Monique ROSFELDER informe les conseillers que 33 récompenses seront attribuées au lauréat du Fleurissement 2016 lors des Vœux du Maire.

8 bons de 25,00 € : HUMLER Aloyse, JOST J-Claude, KEIL Marianne, PETITFILS Jacques, TRUFFIER Alexandre, VELTEN Antoine, VOROS Joseph et WAGENTRUTZ Christophe.

25 bons de 15,00 € : ANDRES René, ACKER Joseph, BESSEUX M-Thérèse, BODEIN Monique, BURGSTAHLER Hervé, FUCHS Robert, Garage VOEGEL, GOEPPERT Martine, HELBERT Gérard, LAMBERT Isabelle, LAUFFENBURGER Rémy, LUTZ André, MEYER Philippe, OBRECHT J-Michel, PETER Christophe, Restaurant « Au Soleil », RIEFFEL M-Thérèse, ROSFELDER André, SCHMIDT Monique, SCHULTZ Dominique, SITTLER Sébastien, SUR Josiane, VOEGEL J-Marie, VOROS Denis et WAGENTRUTZ Rémy.

► Madame Denise LUTZ-ROHMER explique aux membres présents qu'un avenant au contrat du photocopieur CANON va être fait suite à l'impression de l'Horizon Neuf. Le coût à la copie a baissé après négociation.

► Monsieur Denis ROSFELDER prend la parole pour parler du reboisement. Il remercie les commissions voirie et forêt :

- « Kochely » et « Gansweid » : plantation de peupliers, broyage, fournitures et forage pour la somme de 2 589,14 € TTC
- Route de Westhouse : plantation de feuillus sur 200 mètres, 150 arbres pour la somme de 2 260,00 € TTC

Le Conseil donne un avis favorable.

► Madame Chantal VOEGEL demande la parole pour expliquer qu'elle a participé à la Journée des Elus au Smictom d'Alsace Centrale. Les horaires de la déchetterie vont changer et un projet de limitation des passages à 25 par an sera testé en 2017.

Un projet de groupement de commandes de papier recyclé sera également mis en place en Mars 2017 pour les collectivités intéressées.

► Madame Chantal VOEGEL parle également d'un courrier que Monsieur Olivier DUFFNER lui a transmis suite à la mise en place d'un abri de jardin par Monsieur Ludovic BAGES. Monsieur le Maire a convoqué Monsieur BAGES, le dépôt de la Déclaration Préalable se fera dans les prochains jours. Madame Chantal VOEGEL demande à Monsieur le Maire une copie du cahier des charges du Lotissement.

► Monsieur Bernard HIRTZ demande à Monsieur le Maire que les lumières devant l'Eglise (Côté Wihr) soient allumées le soir dans un souci de sécurité.

► Quelques renseignements demandés lors du dernier CM :

- La facture pour un mois de nettoyage par NET SERVICE s'élève à 1 263,08 € TTC (Mairie et Ecoles). L'augmentation de 0,60% pour 2017 représente 7,56 € TTC par mois soit 90,72 € par an.
- Monsieur le Maire a rencontré la Famille FURST concernant l'enlèvement des voitures gênantes sur le trottoir.
- Monsieur le Maire est allé voir Monsieur VETTER qui circule trop vite dans le nouveau lotissement.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Pour extrait certifié conforme  
Valff le 10/01/2017  
Le Maire,  
Germain LUTZ